

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BLOIS - 4101 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 23/01/2025 - 335 - 2022 B 00111 - 909 988 958 - A.C.F IMMOBILIER

2025
335

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	396	187	209		209	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	9 900		9 900		9 900	
	Constructions	108 201	2 508	105 693		105 693	
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	20 225	1 789	18 436		18 436	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	20		20		20	
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	138 742	4 484	134 258		134 258	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	779		779		779	
	Autres créances	380		380		380	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	2 538		2 538		2 538	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	3 697		3 697		3 697	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	142 439	4 484	137 955		137 955	

Copie certifiée conforme à l'original

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

SELECO VAL DE LOIRE

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000		10 000	
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	17 662		17 662	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	7 662		7 662	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	128 846 51		128 846 51	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	1 737 1 046		1 737 1 046	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	13 936		13 936	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	145 617		145 617	
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		137 955		137 955	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

23 388

BS

KUB

ANNEXE

Exercice du 03/02/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 137 955.15 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 9 288.99 Euros et dégageant un déficit de 17 662.00- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 03/02/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

B

10/12

ANNEXE

Exercice du 03/02/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		396
Terrains			9 900
Constructions sur sol propre			108 201
Installations générales agencements aménagements divers			8 048
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			12 177
TOTAL			138 326
Autres titres immobilisés			20
TOTAL			20
TOTAL GENERAL			138 742

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		396	396
Terrains			9 900	9 900
Constructions sur sol propre			108 201	108 201
Installations générales agencements aménagements divers			8 048	8 048
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			12 177	12 177
TOTAL			138 326	138 326
Autres titres immobilisés			20	20
TOTAL			20	20
TOTAL GENERAL			138 742	138 742

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	187		187
Constructions sur sol propre		2 508		2 508
Installations générales agencements aménagements divers		937		937
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		852		852
TOTAL		4 297		4 297
TOTAL GENERAL		4 484		4 484

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	187			
Constructions sur sol propre		2 508			
Instal.générales agenc.aménag.divers		937			
Matériel de bureau informatique mobilier		852			
TOTAL		4 297			
TOTAL GENERAL		4 484			

ANNEXE

Exercice du 03/02/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	779	779	
Débiteurs divers	380	380	
TOTAL	1 159	1 159	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	120	120		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	128 726	6 497	27 051	95 178
Fournisseurs et comptes rattachés	1 737	1 737		
Personnel et comptes rattachés	668	668		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	378	378		
Groupe et associés	51	51		
Autres dettes	13 936	13 936		
TOTAL	145 617	23 388	27 051	95 178

Emprunts souscrits en cours d'exercice	133 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 274

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000		1 000		1 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

B

14B

ANNEXE

Exercice du 03/02/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	120
Emprunts et dettes financières diverses	51
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 403
Dettes fiscales et sociales	329
Total	1 903

Charges et produits constatés d'avance

63

143

A.C.F IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 38 Rue de Mesnes
41110 MAREUIL-SUR-CHER
909 988 958 RCS BLOIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 juin 2023

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT DE
L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -17 662.00 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : - 17662.00 euros

Affectation

- Affectation poste report à nouveau soit – 17 662.00 euros

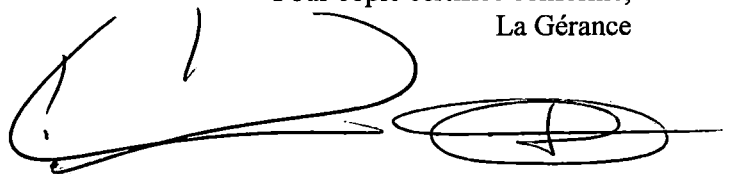
Capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social

L'assemblée constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Pour copie certifiée conforme,
La Gérance



13

143